

## Résidences secondaires sur la Riviera

## Une facture jusqu'à dix fois plus salée pour les propriétaires

**La colère gronde chez de nombreux vacanciers des hauts de la Riviera. Une association de défense de leurs intérêts voit le jour.**

Rémy Brousoz

«Les propriétaires de résidences secondaires ne sont pas des vaches à lait que l'on peut traire indéfiniment!» Mathieu Janin a le goût des formules qui font mouche. Et la combativité d'un «Robin des Bois», comme il s'amuse lui-même à se qualifier. Pas étonnant que le Fribourgeois soit à la tête du Groupement de défense des intérêts des propriétaires de résidences secondaires dans la région de Montreux-Riviera-Villeneuve, ou GDIPRS.

L'association a été créée le 3 janvier en réaction à la nouvelle taxe intercommunale sur les résidences secondaires, entrée en vigueur l'an dernier dans les communes de la Riviera ainsi qu'à Villeneuve. Ce qui fâche? Le fait que la taxe soit désormais calculée en fonction du nombre de pièces, chacune étant facturée 400 francs par année. Auparavant, elle était fondée sur la valeur fiscale du bien.

«Cette nouvelle tarification donne lieu à des situations aberrantes», relève l'habitant de Montet, dans la Glâne, qui possède un chalet aux Pléiades hérité de sa famille. «Cela signifie par exemple qu'un grand loft à Montreux sera taxé moins cher qu'un chalet de plusieurs petites pièces.»



Lui-même municipal dans son village fribourgeois de Montet, le président de l'association, Mathieu Janin, dit ne pas être «impressionné» par les autorités communales. CHANTAL DERVEY

«Cela signifie par exemple qu'un grand loft à Montreux sera taxé moins cher qu'un chalet de plusieurs petites pièces.»

Mathieu Janin, président du GDIPRS

Pour lui, le règlement adopté par l'ensemble des dix communes ne tient compte «ni de la taille ni de la valeur» de la résidence. «Plus que de la mauvaise volonté de la part des politiques, il s'agit plutôt d'une méconnaissance du terrain», estime ce consultant en marketing et communication.

**Une facture passée de 200 à 2000 francs**

Parmi les propriétaires concernés, certains ont vu leur facture littéralement exploser. C'est le cas de François Christen. À la retraite depuis peu, cet ancien jardinier installé à Chardonne possède avec son épouse un chalet dans le vallon d'Orge-

vaux, sur les hauts de Montreux. Un logement de trois pièces pour une surface totale d'environ 70 m<sup>2</sup>. «Alors que nous payions 200 francs par année, la taxe est désormais de 1200 francs! Est-ce qu'une telle augmentation est moralement acceptable vu l'ambiance morose dans laquelle vivent les retraités?» s'interroge-t-il.

Le changement de régime est tel qu'il pousse même certains propriétaires à réfléchir sérieusement. «Avec des prix pareils, on pourrait ne pas garder notre résidence», confie Serge Balestra, retraité du génie civil. Son chalet de cinq pièces - dont «une chambre d'à peine 2 m par 2 m» - se situe également à Orgevaux.

Dans son cas, la douloureuse est passée de 200 à 2000 francs. «Nous ne sommes pas contre le principe d'une augmentation. Mais que ce soit fait sur une base logique et équitable!» s'exclame le Genevois.

À ce stade, ils sont plusieurs dizaines de propriétaires à avoir rejoint les rangs du GDIPRS, qui propose un soutien juridique et fournit des lettres de recours types à ses membres. Mathieu Janin ambitionne d'aller plus loin. «Notre objectif est de motiver ou de forcer les communes à réviser ce règlement», annonce celui qui est lui-même municipal dans son village glânois.

**Des adaptations possibles?**

«Tout changement apporte des mécontentements», réagit Vincent Imhof, président pour 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS). Un retour en arrière? Le municipal veveysan l'imagine mal. «Avant cela, nous allons regarder si d'autres adaptations sont possibles hors règlement, afin de corriger d'éventuelles injustices, indique-t-il. Si nous constatons qu'il y a des centaines de chalets surtaxés, on fera une analyse complète de la situation.»

Dans l'immédiat, selon l' élu, il s'agit surtout de mettre à jour les données en main des différentes communes. «Au cours des dernières années, certaines résidences secondaires ont été potentiellement modifiées et ces changements n'ont pas été répertoriés. Si bien que beaucoup de données ne collent plus à la réalité», conclut Vincent Imhof.

## Un ancien gendarme condamné pour abus d'autorité

**Procès à Yverdon-les-Bains**  
L'homme, qui avait brandi son arme de service lors d'une dispute avec sa compagne, prend 8 mois de prison avec sursis et doit payer 54'000 fr. de frais.

Dans sa plaidoirie, l'avocat de la défense Charles Munoz avait expliqué que la version de la plaignante n'était pas crédible. Mardi, le Tribunal de police d'Yverdon-les-Bains a affirmé le contraire lors de la lecture publique du verdict.

Pierre\*, alors gendarme à la police cantonale vaudoise (Polcant), a bien sorti son arme de service devant Marie\*, sa compagne de l'époque, lors d'une dispute en juin 2022. Il est condamné, entre autres, à 8 mois de prison avec sursis pendant deux ans et doit s'acquitter des frais de la cause (54'000 fr.).

**Menaces et injures**

«La culpabilité n'est pas légère», a qualifié la présidente, Caroline Fauquex-Gerber. Selon elle, il y a d'abord la faillite du père de famille, qui s'en est pris à la mère de ses trois enfants, de manière récurrente et sans scrupules. Il l'a injuriée, heurtée et espionnée. La victime en souffre encore aujourd'hui. Pour cela, Pierre est reconnu coupable de menaces ou encore de lésions corporelles simples.

La Cour a aussi souligné la faillite du fonctionnaire de police, qui n'a pas respecté la loi alors qu'il a prêté serment: «On était en droit d'attendre de lui un comportement exemplaire.» L'ex-gendarme, jaloux, avait notamment installé un logiciel espion dans le téléphone de sa femme pour la géolocaliser. Alors qu'il savait que c'était illégal. L'intéressé s'en est d'ailleurs excusé durant l'audience.

Par ailleurs, l'enquête a démontré que Pierre avait utilisé des outils de recherche de la police pour se renseigner sur la vie privée de Marie. Une perquisition à son domicile a révélé également la détention sans autorisation d'armes et d'engins pyrotechniques. Pour cela, l'ancien agent - qui était membre du groupe Nédex (neutralisation, enlèvement, destruction des explosifs) de la Polcant - a été condamné, entre autres, pour abus de pouvoir. «C'est l'infraction la plus grave», a conclu la présidente.

**Tourner la page**

Marie avouait sa satisfaction, à la sortie de la salle. «Je suis soulagée. D'abord parce que j'ai été jugée crédible. Ensuite parce que le père de mes enfants n'ira pas en prison.» La victime dit vouloir tourner la page et aller de l'avant.

Le condamné - qui est aussi astreint à une thérapie psy - est resté discret. Il n'a pas indiqué s'il comptait faire recours contre cette décision de justice. Cette dernière, dans tous les cas, diminue ses chances de gagner devant les Prud'hommes de l'Administration cantonale (Tripac). Le gendarme avait été licencié avec effet immédiat, peu après le dépôt de plainte pour menaces en automne 2022.

**Dominique Botti**

\*Prénoms d'emprunt

PUBLICITÉ

24heures | Concours

24 heures vous offre 5 x 2 places pour

Le patient amoureux

Le jeudi 21 mars 2024 à 19 h au Théâtre Boulimie à Lausanne

Le patient amoureux est une comédie aux accents de théâtre de boulevard, en trois actes et trois rôles. Inspirée d'une histoire vraie, la pièce raconte l'histoire de Léon Leblanc, un trentenaire qui apprend qu'il est atteint du cancer du testicule. Sa situation se complique encore lorsqu'il tombe amoureux d'Alice, l'urologue chargée de soigner sa maladie. Alors qu'il est marié à Garance depuis longtemps, Léon se retrouve alors au beau milieu d'un épineux triangle amoureux. Comment réinventer son rapport au désir et aux relations quand on réalise que son temps est compté?

Texte et mise en scène : Vincent Bossel

Jeu : Baptiste Gilliéron, Isabelle Caillat, Marie Fontannaz

Informations complémentaires : theatreboulimie.com

THEATRE BOULIMIE DEPUIS 1970

Enfin au théâtre!

ISABELLE CAILLAT & BAPTISTE GILLIÉRON & MARIE FONTANNAZ

DU 20 AU 22 MARS 2024

Le patient amoureux

Texte et mise en scène - Vincent Bossel  
Scénographie et costumes - Marion Raymond  
Construction décors - Patrick Staub  
Création lumières - Tanya Michaud

LES MARDIS, MERCREDIS & JEUDIS À 19H - LES VENDREDIS & SAMEDIS À 20H

Reservations : 021 312 97 00 & theatreboulimie.ch

## Devenir pasteur en accéléré

**Théologie**

Face à la pénurie de ministres en Suisse romande, les Universités de Lausanne et de Genève lancent un cursus plus court.

Dès l'automne 2024, il devrait être plus facile de réorienter sa carrière vers le pastorat. C'est en tout cas la volonté du Collège de théologie protestante (partenariat entre la Faculté de théologie de Genève et la Faculté de théologie et de sciences des religions de Lausanne), qui a validé, lundi, l'introduction d'un certificat accéléré.

«Cette attestation de 60 crédits maximum et réalisable sur une année maximum a pour but de permettre à des personnes ayant un bachelors dans une autre branche que la théologie de pouvoir s'inscrire en master de théologie», indique Irene Becci, directrice du Collège de théologie protestante et doyenne de la Faculté de théologie et de sciences des religions de Lausanne (FTSR). «Cette option va maintenant suivre la voie institutionnelle et elle devrait être réelle, sauf imprévu, dès l'automne.»

**Vocations tardives**

Une telle possibilité existe déjà dans trois facultés de Suisse alé-

manique. Elle répond à la demande des Églises réformées du pays, qui affrontent une pénurie de relève pastorale. «Il n'y a quasi plus de jeunes qui s'engagent à 18 ans dans un parcours théologique», déclarait le professeur d'éthique François Dermange, le 25 novembre dernier, alors qu'il venait présenter l'avancée des travaux sur ce nouveau cursus devant les Églises réformées romandes. «Il y a des vocations, mais elles arrivent plus tard. Or nous ne sommes pas capables de répondre aux vocations que Dieu nous adresse pour nos Églises, car le système actuel est dissuasif.»

L'un des enjeux principaux de ce travail était de «mettre en place un processus accéléré de formation théologique sans brader le master en théologie, qui reste la condition au ministère», formulait à son tour le professeur Simon Buttica, de la FTSR. «La volonté est de valoriser la diversité des parcours de formation universitaire et de reconnaître les compétences transversales acquises.»

D'autres aménagements sont en passe de voir le jour, comme le confirme encore Irene Becci: «En parallèle, nous avons modifié le master en théologie en y ajoutant une orientation pratique permettant l'entrée en stage plus rapidement. Pour cela, le travail se poursuit avec la perspective de 2025.»

**Anne-Sylvie Sprenger**  
Protestinfo



PAR INTERNET  
concours.24heures.ch  
ou en scannant le QR code ci-contre

Délaï de participation : jeudi 8 février 2024 à 23 h  
Conditions sous concours.24heures.ch

THEATRE BOULIMIE